

Certification complémentaire en Français Langue Seconde

Rapport du jury

Session de novembre 2014

Composition du jury :

Président : M. Jean-Pierre Hocquellet, IPR de Lettres, responsable du CASNAV de Bordeaux

Membres : Mme Dominique Carré, enseignante PEMF, CASNAV de Bordeaux.

Mme Sandrine Nebout, enseignante certifiée de Lettres Modernes et FLS, collège Georges Rayet, Floirac.

Inscrits : 11 candidats

Présents : 11 candidats

Origine géographique des candidats : Dordogne : 1, Gironde : 8, Pyrénées Atlantiques : 2.

Répartition : 5 candidats du 1^{er} degré, 6 candidats du second degré dont 1 de lycée professionnel.

Résultats: 3 candidats admis, 8 refusés.

Notes attribuées : de 4 à 18/20

Pour la deuxième année consécutive, le jury a dû constater le médiocre niveau de trop nombreux candidats, dont attestent les résultats rappelés ci-dessus.

Il regrette par ailleurs l'absence de candidatures en provenance du Lot et Garonne et des Landes, alors que les élèves allophones sont en augmentation sensible dans les écoles et établissements de ces départements.

Les candidats sont invités à lire avec la plus grande attention la note de service qui préside à l'organisation et aux attendus de cet examen : elle se trouve au B.O n° 39 du 28 octobre 2004.

Le CASNAV de Bordeaux, centre académique de ressource et de formation, se tient à la disposition des enseignants qui souhaiteraient préparer la certification FLS.

La note de service indique que le candidat doit « *remettre un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées* », précisant ses titres, diplômes, formations et expériences d'enseignement auprès des élèves allophones. Un rapport fleuve, un rapport mal structuré et organisé, ne peuvent traduire les efforts de réflexion et d'argumentation demandés dans cette épreuve. A l'inverse, un rapport trop tenu ne peut mettre en valeur les expériences pédagogiques et les réflexions attendues dans ce type d'écrit.

D'un point de vue formel, le jury déplore encore, à la lecture des rapports, des lacunes d'orthographe et des approximations syntaxiques très préjudiciables pour des professeurs

chargés d'enseigner la langue française. L'exemplarité en ce domaine ne paraît pas une exigence démesurée, quelle que soit la formation d'origine.

Quand ils ont fait état de leurs diplômes en FLE, comme le conseillent les annexes de la note, les candidats ont mieux envisagé l'exigence d'une approche FLS dans l'enseignement en UPE2A ou auprès d'élèves allophones en classes ordinaires. Cependant, des confusions perdurent entre les enseignements de FLE et de FLS. En ce domaine, les connaissances demeurent souvent partielles ou artificielles. Parfois la distinction n'est pas faite entre un élève allophone et un analphabète, entre une UPE2A et une UPS !

La note de service précise également la nécessité pour le candidat de « *présenter des expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnels ou professionnels, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.* » Exprimer sa volonté de « changer de public » ne suffit pas : on attend une analyse distanciée et critique d'un véritable parcours de formation personnelle, mettant en valeur une ou deux expériences particulièrement fructueuses.

A ce titre, le jury conseille aux candidats de se rapprocher d'une UPE2A afin d'y effectuer un stage d'observation. L'échange avec un enseignant en charge d'élèves allophones est à recommander, afin de mieux comprendre les enjeux et les spécificités d'un tel enseignement et d'un tel public.

Au-delà des constructions didactiques et pédagogiques, trop de candidats ont omis de réfléchir à l'évaluation des élèves allophones, révélant ainsi une méconnaissance notoire des principaux outils d'évaluation existant à cet effet. La réflexion sur les compétences du socle commun doit trouver en ce domaine toute sa place.

Enfin, la méconnaissance des derniers textes officiels qui encadrent l'accueil des élèves allophones constitue un handicap rédhibitoire. La mise à disposition d'outils didactiques et pédagogiques sur les sites des CASNAV ou d'EDUSCOL est également parfois ignorée, au détriment des candidats eux-mêmes.

Les candidats dont le rapport, l'exposé et l'entretien ont été valorisés sont ceux qui ont su :

- articuler leur formation en FLE avec une pratique professionnelle de FLS
- faire preuve d'une véritable réflexion et d'une mise à jour récente des connaissances théoriques
- décrire efficacement des expériences pédagogiques, les évaluer et les critiquer
- faire part d'une bonne analyse du public concerné et des enjeux de sa scolarisation
- laisser percevoir un potentiel professionnel satisfaisant et perfectible
- se projeter dans l'avenir en s'appuyant sur les leçons tirées de leur pratique pédagogique
- s'exprimer de façon fluide et ordonnée.

Le jury tient à rappeler pour terminer l'objet de la certification complémentaire : elle vise à reconnaître et à valider les acquis de l'expérience effectuée sur le terrain, étayés à la fois par un solide bagage théorique et une réflexion pédagogique bien engagée.

Il invite les candidats reçus à persuader leurs collègues concernés de se présenter à la certification, et les candidats ayant échoué de peu à persévérer dans leur réflexion et à se présenter à nouveau, forts de leur expérience.

*Rapport rédigé par Cécile Prévost
CASNAV de Bordeaux,
complété par Jean-Pierre Hocquellet,
président du jury*